



Protection environnementale

? Pourquoi ?

- Améliorer la gestion durable des chantiers ;
- Favoriser une meilleure acceptation des travaux en les réalisant proprement tout en respectant l'usager (nuisances sonores, émissions de poussières...).

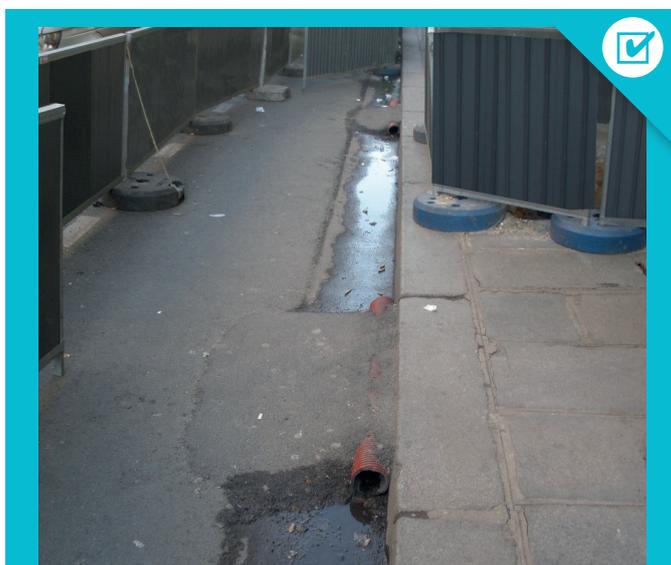
⚙ Comment ?

Prévention des pollutions

- Protéger les avaloirs des rejets du chantier (sables notamment) tout en maintenant les écoulements d'eau dans le caniveau ;
- Éviter les écoulements d'hydrocarbures lors du remplissage du réservoir des engins de chantier ;
- En cas de fuite, utiliser des produits absorbants ou des bacs de rétention sous les engins ;
- Évacuer les terres polluées ou les produits absorbants souillés hors du site dans un centre de traitement agréé.

Gestion de l'eau et de l'énergie

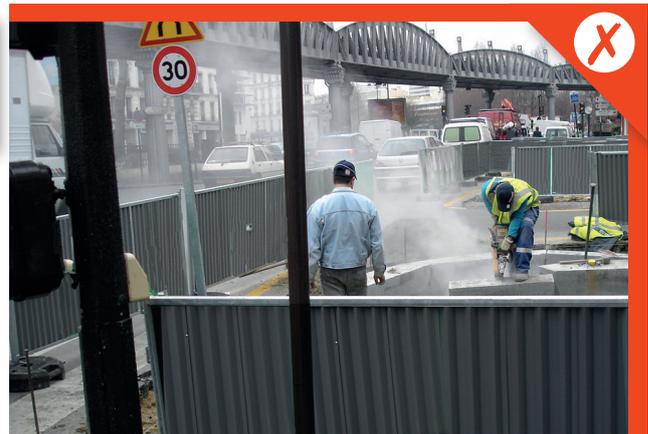
- Limiter les consommations d'eau autant que possible ;
- Maintenir l'écoulement des eaux dans les caniveaux ;
- Limiter les consommations d'énergie en arrêtant systématiquement les moteurs des véhicules et des engins non utilisés.





Réduction des nuisances sonores et des émissions de poussières

- Utiliser exclusivement des engins et des véhicules homologués et entretenus afin de respecter les normes sur le bruit et la pollution. Le sciage se fait sous apport d'eau afin de réduire les émissions de poussières.



BONNES PRATIQUES

- Bien entretenir et bien utiliser les véhicules et engins du chantier ;
- Adapter la puissance des véhicules et des engins aux besoins du chantier.

POINTS DE VIGILANCE

- Maintenir les fils d'eau et dégager les avaloirs.

Références

- 7^e chapitre du règlement de voirie ;
- Article 11 du 7^e protocole de bonne tenue des chantiers ;
- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics parisiens.